

REPUBLIQUE DU BENIN  
- \* - \* - \* -  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
- \* - \* - \* -

DECRET N°2005-425 DU 15 JUILLET 2005  
Chargeant Monsieur **Kémoko Osséni BAGNAN**,  
Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la  
Recherche Scientifique, est chargé de l'intérim de  
Madame **Rafiatou KARIMOU** Ministre des  
Enseignements Primaire et Secondaire à compter du  
13 au 17 Juillet 2005.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT

- Vu la Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin;
- Vu la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu le Décret N° 2005-052 du 04 Février 2005 portant composition du Gouvernement

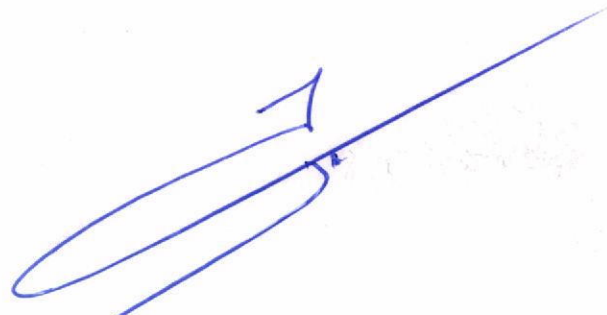
D E C R E T E

Article 1er: Pour compter du **13 au 17 Juillet 2005**, Monsieur **Kémoko Osséni BAGNAN**, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, est chargé de l'intérim du Ministre des Enseignements Primaire et Secondaire Madame **Rafiatou KARIMOU**, pendant son absence du territoire national.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 15 juillet 2005

Par Le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement



Mathieu KEREKOU.-

Ampliations : PR 6 – AN 4 – CS 2 – CC 2 – CES 2 – HAAC 2 – MEPS 4 – MESRS 4 –  
Autres Ministères 19 – SGG 4 – Départements 6 – JO 1